

PREMIER MINISTÈRE

-----

Secrétariat permanent du Plan national de  
développement économique et social  
(SP/PNDES)



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice



**NOTE SUR LE BILAN A FIN JUIN 2018 DE  
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN  
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES)  
2016-2020 : « Accélérer la transformation  
agro-sylvo-pastorale au Burkina Faso »**

Version provisoire

Juin 2018

## TABLES DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I REFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION</b>	<b>6</b>
I.1 Gouvernance politique et administrative	6
I.2 Gouvernance économique	10
I.3 Décentralisation et gouvernance locale	12
<b>II DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN</b>	<b>14</b>
II.1 Education	14
II.2 Santé et transition démographique	16
II.3 Recherche et innovation	18
II.4 Emploi et protection sociale	18
II.5 Eau, assainissement, cadre de vie et service énergétique	18
<b>III DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS</b>	<b>19</b>
III.1 Développement du secteur Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient	20
III.2 Secteur industriel et artisanal	23
III.3 Commerce et services marchands	24
III.4 Infrastructures de transformation structurelle de l'économie	25
III.5 Ressources naturelles et environnementales	27
<b>IV FINANCEMENT DU PNDES</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

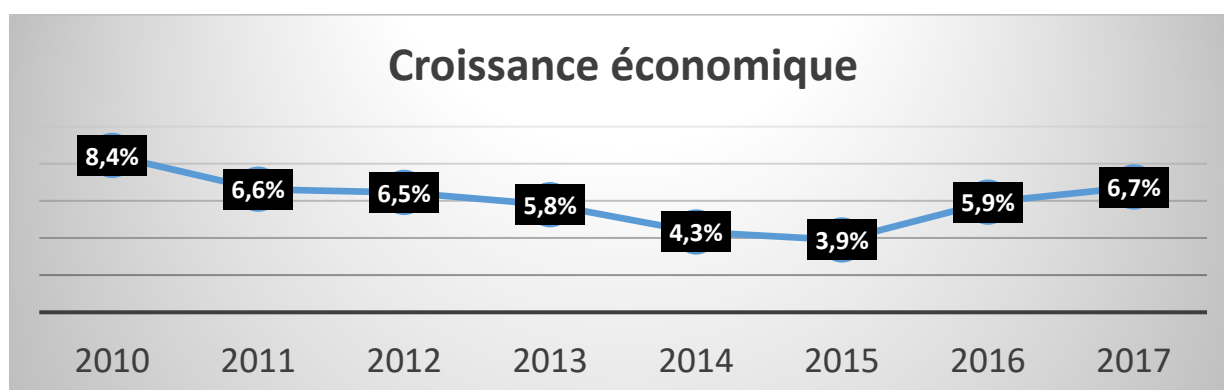
AEPS	:	Adductions d'eau potable simplifiées
AN	:	Assemblée nationale
ASPHV	:	Agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
CAIMA	:	Centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles
CEBNF	:	Centre d'éducation de base non formelle
CEG	:	Collège d'enseignement général
CFE	:	Contribution financière en matière d'eau
CHR	:	Centre Hospitalier régional
CHU	:	Centre hospitalier universitaire
CM	:	Centre médical
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CPIA	:	<i>Country Policy and Institutional Assessment</i>
CPAF	:	Centre permanent d'alphabétisation et de formation
CSM	:	Conseil supérieur de la magistrature
CSPS	:	Centre de santé et de promotion sociale
EPU	:	Examen périodique universel
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
ENO	:	Espaces numériques ouverts
EPU	:	Examen périodique universel
FAPEX	:	Fonds d'appui aux exportations
FDS	:	Forces de défense et de sécurité
HENRSI	:	Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation
HIMO	:	Haute intensité de main-d'œuvre
LED	:	Lampes à diode électroluminescente
MEG	:	Médicaments essentiels génériques
MW <sub>c</sub>	:	Mégawatts crête
ONEA	:	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PADEL	:	Programme d'appui au développement des économies locales
PIB	:	Produit intérieur brut
PME/PMI	:	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PPP	:	Partenariat public-privé
PRSPV	:	Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PUS-BF	:	Programme d'Urgence du Sahel au Burkina Faso
REDD	:	?
SDAGE	:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SDDEP	:	Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales
SDGDU	:	Schémas directeurs de gestion des déchets urbains
SYLVIE	:	Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
TD/TA	:	Tribunal départemental/Tribunal d'arrondissement
TGI	:	Tribunal de grande instance
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication

TNT : Télévision numérique de terre  
UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine  
ZES : Zones économiques spéciales

## INTRODUCTION

1. La mise en œuvre du PNDES s'est opérée au cours des deux dernières années dans un contexte difficile marqué par des événements qui ont affecté différemment l'atteinte des résultats attendus. En effet, aux effets économiques favorables la croissance économique enregistrée dans tous les blocs de pays (Etats Unis, Europe, Asie et Afrique), de l'entrée en production de nouvelles mines d'or industrielles, de l'accroissement des dépenses publiques d'investissement, se sont opposés les contrecoûts des aléas tels que : (i) la multiplication des attaques terroristes ; (ii) l'intensification des revendications syndicales dans quasiment toutes les sphères de l'administration publique; (iii) l'arrêt précoce des pluies, les attaques des chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores qui ont affecté les résultats des campagnes agricoles.
2. En dépit de ce contexte national difficile, le bilan de la mise en œuvre du PNDES fait ressortir des progrès appréciables, tant au niveau global que thématique ou sectoriel.
3. Ainsi, d'une manière globale, la mise en œuvre du PNDES en 2017 a permis de renforcer l'accélération du rythme de croissance du PIB réel, qui s'est établi à 6,7% en 2017 contre 5,9% en 2016 et 4% en 2015.

**Graphique 1** : Evolution du taux de croissance économique



4. Du côté de l'offre, l'accroissement observé du rythme de la croissance du PIB réel s'explique en 2017 par l'expansion de la valeur ajoutée du secteur secondaire (10,6%), porté par l'industrie minière et les services (+8%) venant ~~ont~~ atténuer la faible hausse de celle du secteur primaire (+1,4%). S'agissant de l'inflation, elle a augmenté en glissement annuel de 0,4% en décembre 2017.

5. Du fait de l'accroissement des importations et de la hausse du cours du pétrole en 2017, le solde de la balance commerciale s'est légèrement dégradé, se situant à -7,7% du PIB en 2017 contre -6,8% en 2016. Concernant les finances publiques, malgré la poursuite de l'accroissement du taux de pression fiscale qui est passé de 15,8% du PIB en 2016 à 16,5% en 2017, en raison de la hausse conjuguée des dépenses d'investissement de 8,2% du PIB à 11,2% et des dépenses courantes, le déficit budgétaire a évolué nettement de 3,7% du PIB en 2016 pour s'établir à 7,6% en 2017.
6. Le bilan de la mise en œuvre du PNDES par axe met en lumière des acquis importants et les principaux défis à relever.

## **I REFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION**

7. **En matière de réformes des institutions et de modernisation de l'administration publique (axe 1)** des résultats importants ont été enregistrés dans les domaines du renforcement de la démocratie, des droits humains, de la justice et de la paix, de la défense et de la sécurité, de l'accès de la population à l'information juste, de la planification et financement du développement ainsi qu'en matière de renforcement de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

### **I.1 Gouvernance politique et administrative**

La gouvernance politique et administrative concentre l'action gouvernementale dans le domaine de la justice et des droits humains, de la paix, de la défense et de la sécurité, du renforcement de l'efficacité de l'administration, de la communication et de l'information et de la gouvernance.

8. **Concernant la démocratie, les droits humains, la justice et la paix**, les principaux acquis s'enregistrent au niveau de l'efficacité dans la gestion des affaires civiles et commerciales, la prévention des conflits et l'application des textes internationaux en matière de droits humains ratifiés par le Burkina Faso ainsi que le système judiciaire qui ont été renforcés.
9. La consolidation de la démocratie a été essentiellement marquée par l'élaboration du projet de la nouvelle constitution qui renforce l'équilibre des pouvoirs entre les institutions de la République ainsi que les droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation élargi à la formation, l'égalité entre les hommes et les femmes, etc.

10. En matière d'efficacité dans le traitement des affaires judiciaires, le temps moyen de traitement d'une affaire civile est passé de 2 mois 21 jours en 2016 à 2 mois en 2017. Pour le traitement des affaires commerciales, le temps moyen est passé de 7 mois 3 jours en 2016 à 6 mois 20 jours en 2017. En matière de promotion des droits humains, 92 % des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) ont été mises en œuvre en 2017 contre 75% en 2016.
11. L'accès à la justice s'est amélioré avec la tenue d'audiences foraines dans plusieurs juridictions, l'assistance juridique aux personnes vulnérables avec la prise en charge des frais de justice de 411 personnes, la mise en place de 25 boutiques d'accueil, le lancement du bureau d'accueil virtuel du justiciable ainsi que l'ouverture et équipement du TGI de Koupèla et de la cour d'appel de Fada.
12. Le renforcement du système judiciaire s'est fait d'une part par l'opérationnalisation des pôles économiques et financiers et de lutte contre le terrorisme, à travers l'adoption des lois n°005-2017/AN et n°006-2017/AN portant respectivement création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité et création, organisation, et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme ; l'amélioration du fonctionnement des Tribunaux départementaux/Tribunaux d'arrondissements (TD/TA) et par le recrutement en deux ans de 178 magistrats, 620 gardes de sécurité pénitentiaire, 123 greffiers et 50 personnels de droits humains et 20 huissiers de justice et d'autre part par la consolidation de l'indépendance et l'autonomie financière du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).
13. Par ailleurs, afin de lutter contre la corruption, le Gouvernement a adopté dès 2016, les 3 décrets d'application de la loi de prévention et de répression de la corruption au Burkina Faso à savoir, celui fixant le seuil relatif au délit d'apparence (décret n°2016-465/PRES/PM/MJDHPC), celui portant procédure et délai de transmission des déclarations d'intérêts et de patrimoine à l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (décret n° 2016-470/PRES/PM/MJDHPC) et enfin celui fixant le seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature soumis à déclaration (décret n° 2016-514/PRES/PM/MJDHPC).
14. La promotion de la paix et de la citoyenneté a été renforcée avec la poursuite de l'installation des démembrés des 14 Observatoires nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires au niveau régional

(13), provincial (23), départemental (111) et villageois (2 427), la formation de leurs membres et la sensibilisation des populations au civisme et à la citoyenneté.

15. La mise en œuvre du PNDES ne s'est faite pas sans difficultés dans ce domaine. Parmi celles-ci, figurent l'insuffisance de certaines spécialités de ressources humaines nécessaires pour conduire rapidement l'informatisation de la chaîne judiciaire, pénale et carcérale ainsi que l'insuffisance de ressources financières et la lourdeur administrative. Celles-ci ont contrarié le rythme d'exécution souhaité des actions programmées.
16. ***En matière de justice, de droits humains et de paix, les perspectives sont notamment :***(i) l'achèvement des chantiers d'informatisation des chaînes pénales et administratives ; (ii) l'achèvement des TGI de Pô et de Ouaga II afin de réduire le rayon moyen d'accès à un TGI ; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation des boutiques de droits et des bureaux d'accueil ; (iv) le renforcement des interventions du Fonds d'assistance judiciaire par l'accroissement du nombre de bénéficiaires et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'existence de ce Fonds ; (v) la mise en œuvre des mesures d'humanisation dans les établissements pénitentiaires ; (vi) l'inscription des droits humains dans le curricula d'enseignement au primaire ; (vii) le renforcement de la lutte contre la corruption au sein de la justice ; (viii) l'opérationnalisation des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et (ix) la sensibilisation des différentes composantes sociales aux valeurs de tolérance et de paix.
17. ***Dans le domaine de la défense et de la sécurité***, notre pays a été victime de plusieurs attaques terroristes aux frontières Nord et Nord-Ouest avec le Mali et dans la ville de Ouagadougou, ce qui a engendré d'importantes pertes en vie humaines et plusieurs dégâts matériels.
18. En ce qui concerne la région du Sahel, les capacités de résilience des populations ont été soutenues par la mise en œuvre du Programme d'Urgence du Sahel (PUS/BF), d'un coût de 455,34 milliards de francs CFA dont la réalisation d'investissements pour un montant de 81 299 260 000 FCFA, a permis de mettre à la disposition des bénéficiaires entre autres : (i) des dispensaires, des maternités, des logements et des latrines dans les communes de Titabé, Gorom-Gorom et Gorgadji ; (ii) des écoles ou des salles de classe à Dori, Tongomayel, Kelbo, Sampelga et Djibo ; (iii) 13 forages positifs équipés de pompe à motricité humaine dans l'Oudalan et le Soum, une Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) à Bougué et des bâtiments et équipements annexes de la station aquacole de Yakouta



(Commune de Dori) ; (iv) un commissariat de police à Baraboulé et des clôtures de plusieurs commissariats de police et brigades de gendarmerie.

19. En matière de renforcement des capacités opérationnelles de la défense et de la sécurité grâce au recrutement et à la formation d'agents de sécurité le ratio agent de sécurité par habitant, s'est amélioré de 1 agent de sécurité pour 800 habitants en 2016 à 1 agent pour 758 habitants en 2017 et le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels porté de 60% en 2016 à 61,14% en 2017. Les recrutements dans le domaine de la sécurité et de la protection sociale ont concernés 3 430 élèves policiers; 1 500 nouveaux élèves sous-officiers de gendarmerie ; 300 nouveaux assistants de la garde de sécurité pénitentiaire dont 50 filles et le recrutement et la formation de 200 élèves sapeurs-pompiers.
20. La principale difficulté dans le domaine de la sécurité réside dans l'ampleur des attaques terroristes auxquelles le pays fait face et qui nécessite beaucoup de moyens d'actions.
21. ***Aussi, les actions futures à mettre en œuvre en matière de défense et de sécurité seront entre autres de : élaborer la politique de sécurité nationale ; adopter la stratégie de lutte contre le terrorisme ; poursuivre la mise en œuvre du projet IRAPOL par l'interconnexion des commissariats de police et des brigades de gendarmerie ; poursuivre le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité à travers la poursuite des chantiers de construction des CPD entamés et le démarrage de nouveaux chantiers ; mettre en œuvre de la loi de programmation militaire et développer des mesures permettant la franche collaboration entre les populations et les FDS en matière de au renseignement.***
22. **Dans le domaine de l'information et de la communication**, avec l'effectivité de la TNT, la mise en place de 35 stations de diffusion de la télévision nationale, l'installation de 7 émetteurs radios, l'accès de la population à l'information s'est accru, en témoigne l'augmentation du taux de couverture du territoire par la radio nationale qui est passé de 75,5% en 2016 à 83,8% en 2017 et dans le même temps, celui de la télévision nationale est passé de 53% à 70%.
23. **Dans la quête du renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'administration publique et de la redevabilité**, les progrès les plus importants enregistrés ont trait à : (i) l'opérationnalisation du guichet virtuel de l'administration publique qui a permis la dématérialisation de

600 procédures administratives et qui facilite les relations entre les usagers et l'administration ; (ii) l'adoption d'un guide méthodologique d'élaboration du Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE) en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines ; (iii) l'adoption d'un guide d'évaluation de la performance des structures publiques et son décret portant modalité d'application ; (iv) l'adoption de la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance (SNPG) 2018-2027 et de son premier plan d'actions 2018-2020 en Conseil des ministres le 30 novembre 2017 et (v) l'élaboration de 06 avant-projets de codes d'éthique et de déontologie au profit de 6 ministères. En revanche, la qualité globale des institutions, appréciée à travers la notation CPIA (Country policy and institutional assessment) a stagné à 3,6 points sur 6 depuis 2015, de même que la note du Burkina Faso sur l'indice de perception de la corruption de Transparency international (42/100).

24. Les difficultés en matière de gouvernance administrative se rapportent à l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation d'infrastructures et aux revendications sociales dans les administrations publiques.
25. *Les perspectives en matière de gouvernance administrative se résument à : (i) la poursuite de la dématérialisation des procédures ; (ii) la modernisation de la gestion de l'administration publique ; (iii) la lutte contre la corruption ; (iv) le fonctionnement effectif des conseils de discipline ; (v) la poursuite de la mise en ligne des procédures administratives des ministères et institutions sur le guichet virtuel et (vi) l'adaptation de la plateforme e-concours ainsi que le lancement de la plateforme informationnelle du guichet virtuel.*

## **I.2 Gouvernance économique**

26. Les principaux résultats dans le domaine de la gouvernance économique sont mesurés à travers l'efficacité de la planification, de la gestion et du financement du développement, l'environnement des affaires et le renforcement des capacités d'initiative et de gestion du secteur privé.
27. **En matière d'amélioration du cadre programmatique et de la planification du développement**, les principaux acquis sont notamment le basculement complet au budget-programme dans le but de renforcer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; l'adoption des modules de programmation et d'exécution budgétaire adaptés au budget-programme entrés en vigueur en 2017 ; l'élaboration de la politique nationale de promotion des pôles de croissance pour promouvoir les zones d'activités sur

la base des potentialités des territoires et de formes d'organisation innovantes des acteurs de développement.

28. **Concernant la mobilisation des ressources propres**, les actions réalisées sont entre autres : la mise en application effective de la facture normalisée à partir de 2017 dans le but d'améliorer la collecte de recettes fiscales ; l'accélération de la modernisation des administrations fiscales et douanières avec la mise en service en 2016, du Système de liaison virtuelle des importations et des exportations (SYLVIE) ; la mise en œuvre de la télé procédure pour les impôts leaders ; l'approfondissement de l'approche « unités de recouvrement » qui assigne des objectifs précis aux régies de recettes tout en les dotant de moyens. Les réalisations concernant la mobilisation des ressources propres ont permis d'améliorer le taux de pression fiscale qui est passé de 15% en 2016 à 16,5% en 2017.
29. **En matière d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique**, les acquis sont notamment l'adoption de la loi portant allègement des procédures de passation des marchés publics en 2017; l'adoption de la loi portant allègement des procédures de contractualisation des PPP en 2017 , l'élaboration du document d'orientation sur le responsable de programme, le responsable de Budget opérationnel de programme (BOP) et le responsable de l'Unité opérationnelle de programme (UOP) ; l'adaptation de la gestion des dépenses de personnel à l'approche budget-programme et l'élaboration du manuel de procédures des Maitrises d'ouvrages déléguées (MOD) pour plus d'efficacité dans le traitement des dossiers des marchés publics.
30. **Dans le domaine du financement du développement**, les acquis portent sur la création d'institutions de financement adaptées aux nouveaux besoins de l'économie (Caisse des dépôts et consignations, Banque pour le financement de l'agriculture, programme Burkina STARTUP, Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes) qui va contribuer à amplifier l'action des fonds nationaux de financement des initiatives privées.
31. **En matière d'environnement des affaires et du renforcement des capacités du secteur privé**, le climat des affaires s'est légèrement dégradé en 2017, en témoigne le classement Doing Business Better du Burkina Faso qui est passé de 146<sup>ème</sup> sur 189 en 2016 à 148<sup>ème</sup> sur 190 en 2017, soit une perte de 2 places. Toutefois, les actions de renforcement de capacités du secteur privé suivantes ont été réalisées : (i) la formation de 4 916 personnes au management de la nouvelle entreprise à Ouagadougou et dans les

antennes de la MEBF en fin 2017; (ii) l'élaboration des textes statutaires et nomination du coordonnateur du projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel (PAFESI) et (iii), la maturation de 12 start-up sur 12 prévus dans le cadre du programme Burkina Start-up 2017

32. Aussi, Les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre par le gouvernement afin de dynamiser le l'environnement des affaires et accélérer la mise en œuvre des réformes pour aboutir à des résultats concrets. Il s'agit notamment de : (i) la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi des recommandations piloté par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ; (ii) l'élaboration d'un programme triennal glissant des réformes à entreprendre par indicateur Doing Business assorti d'un budget et d'un plan d'actions annuel et (iii) la mise en place d'un nouveau dispositif du suivi du climat des affaires comprenant le Conseil des Ministres, le Comité de pilotage et le sous-comité technique par indicateur.
33. ***Au titre de la gouvernance économique, les défis à relever se rapportent essentiellement à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la réalisation du programme immobilier de l'Etat et à la diversification des instruments de financement du PNDES qui n'ont pas encore été sollicités notamment les loteries, l'actionnariat populaire, les financements participatifs (crowdfunding), les transferts de fonds des Burkinabè de l'extérieur.***
34. ***Concernant le renforcement de la gouvernance économique les principales actions à entreprendre au cours de la période 2018-2020 sont : (i) mettre en œuvre le projet cadastre fiscal ; (ii) mettre en œuvre les réformes sur la réorganisation des régies de recettes ; (iii) opérationnaliser la caisse de dépôts et de consignation et la banque pour le financement de l'agriculture ; et accélérer la mise en œuvre des réformes pour améliorer l'environnement des affaires au Burkina Faso.***

### **I.3 Décentralisation et gouvernance locale**

35. Le renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale se sont réalisés à travers l'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale et la dynamisation des économies locales ainsi que la réduction des disparités régionales notamment à travers un aménagement du territoire efficace.

36. **En matière de renforcement de la décentralisation et de la promotion de la bonne gouvernance locale**, pour la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales, l'indicateur est passé de 3,2% en 2016 à 4,6% en 2017, pour une cible de 5,2%. En vue d'améliorer la part du budget transférée aux collectivités territoriales, des démarches ont été entreprises auprès des ministères afin qu'ils transfèrent effectivement aux CT, les ressources financières liées aux domaines de compétence transférés. Par ailleurs, le nombre cumulé de centres d'état civil secondaires créés est ressorti à 1 037 dont 50 en 2017.
37. Les acquis les plus importants se situent au niveau de la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales avec notamment : (i) la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) d'un coût de 339 milliards de FCFA à travers la réalisation d'infrastructures telles que des parcs à vaccination, des boutiques de rues, des forages, des halls de marché, des gares routières, d'un périmètre irrigué, l'identification de filières porteuses et l'octroi de crédits au profit de 617 promoteurs constitués de micro-entreprises et de groupements professionnels ; (ii) la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS) avec des réalisations telles que la construction de commissariats de police, des écoles, des CSPS, des AEPS ; (iii) la réalisation de l'étude sur la situation de référence de la région du Sahel, (iv) l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire et du projet d'atlas de l'aménagement et du développement durable du territoire ainsi que la mise en place de l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET).
38. De façon globale, les Collectivités territoriales ont réalisé des investissements à hauteur de 56 421,8 milliards FCFA en 2017 dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES.
39. Par ailleurs, les nouveaux référentiels de la décentralisation, à savoir, la politique nationale de la décentralisation, la stratégie décennale de la décentralisation et son plan d'actions quinquennal ont été rendu disponibles et la loi (la loi N°003-2017/AN du 13 janvier 2017) portant statut de la fonction publique territoriale et transfert de ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales en vue de faire de la fonction publique territoriale a été adoptée.
40. **S'agissant de la gouvernance locale, les difficultés portent sur** : (i) les longs délais observés dans le transfert effectif des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales pour la prise en charge des compétences

transférées ; (ii) la complexité des différents instruments de financement des collectivités territoriales (budget de l'Etat, Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales et partenaires techniques et financiers) ; (iii) la faible valorisation des hautes fonctions de l'Etat au niveau de la région et de la province avec l'adoption de la loi portant code préfectoral et (iv) le sous-financement du PADEL, instrument de financement d'infrastructures socioéconomiques des communes rurales à faibles potentialités financières.

41. ***Ainsi, concernant les perspectives 2018-2020 pour la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales, il s'agira essentiellement de :*** (i) finaliser et adopter le nouveau code électoral ; (ii) finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'État aux Collectivités territoriale ; (iii) *accélérer le transfert des compétences et des ressources de l'Etat vers les collectivités territoriales dans le respect des principes de progressivité, de subsidiarité et de concomitance ; (iv) élaborer l'avant-projet de loi d'orientation en matière d'aménagement du territoire ; (v) poursuivre la mise en œuvre du PUS-BF; (vi) étendre la mise en œuvre du PADEL à l'ensemble des 13 régions en vue de rendre disponible des services sociaux de base dans les communes rurales à faibles potentialités financières et dynamiser les économies locales.*

## **II DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN**

42. **Pour ce qui est du développement du capital humain (axe 2),** les progrès notables enregistrés se situent au niveau de l'accès à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la santé ainsi qu'au niveau de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'amélioration de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sont également des domaines où des progrès ont été observés.

### **II.1 Education**

43. Les résultats dans le domaine de l'éducation sont appréciés à travers l'amélioration de l'accès de tous à une éducation de qualité et la disponibilité des ressources humaines ainsi que le renforcement de l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie.
44. ***En matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur,*** grâce à la réalisation des infrastructures d'éducation au préscolaire, au

primaire, au post-primaire, au secondaire et dans les universités, aux recrutements de personnels enseignants, d'encadrement et d'enseignants-chercheurs au profit des universités et des centres universitaires polytechniques, l'accès à l'éducation et à la formation dans tous les ordres d'enseignement s'est accru. De même la transition entre cycles ainsi que les conditions de vie des apprenants dans les lieux d'éducation se sont améliorées. Aussi, le taux d'achèvement au primaire a été porté à 60,3% en 2017 contre 58,2% en 2016 tandis qu'au niveau du post-primaire, il est passé de 24,24% en 2016 à 32,95% en 2017. Au supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 513 en 2016 à 554 en 2017. Les performances ci-dessus l'ont été grâce aux actions visant à transformer notre système éducatif de sorte à ce qu'il puisse produire des ressources humaines adaptées aux besoins de la transformation de l'économie burkinabè.

45. Ainsi au niveau du primaire, la mise en œuvre du programme immobilier a permis de construire 1 263 salles de classes pour résorber le problème des salles de classe sous pailloles et 1 643 salles de classe pour normaliser les écoles à 3 classes, soit un total de 2 906 salles de classes réalisées entre 2016 et 2017 contre à peine 950 entre 2012 et 2014. Il a également été recruté 11 930 instituteurs adjoints.
46. En ce qui concerne le post-primaire et le secondaire, on note la construction de 409 CEG, 55 lycées, 25 nouveaux laboratoires et l'ouverture de 2 lycées pour opérationnaliser l'ambition de développer l'enseignement technique et scientifique.
47. Toutefois, l'accès des apprenants à l'EFTP a reculé de 4,6% en 2015 à 2,84% en 2016 pour se situer à 2,6% en 2017, mettant en exergue l'urgence d'accélérer les projets de construction des collèges d'EFTP, des lycées techniques et professionnels, des CEBNF, des CPAF et des bâtiments universitaires et des centres universitaires polytechniques.
48. Par ailleurs la mise en œuvre du PNDES a été confrontée à des difficultés liées à l'insuffisance de ressources financières pour réaliser des infrastructures dans les domaines de la formation technique et professionnelle et humaines pour fournir des formations dans certaines spécialités.
49. En termes de perspectives, il s'agira de mener les actions suivantes : (i) la construction de complexes scolaires et de salles de classe pour la résorption des salles de classe sous pailloles et la normalisation des écoles à 03 classes ;

(ii) l'électrification solaire de 1 000 établissements publics du Burkina Faso ; (iii) la construction de lycées scientifiques dans les régions du Burkina Faso (iv) la poursuite du recrutement et de formation au Burkina Faso et à l'extérieur de 250 enseignants et 14 encadreurs pour l'EFTP ; (v) le démarrage en 2018 d'un Projet de Formation continue des encadreurs pédagogique du primaire et du post-primaire à l'observation des pratiques enseignantes ; cela dans le but d'amélioration de la qualité de l'éducation (vi) la construction des centres et lycées techniques et professionnels dans le cadre d'un échéancier révisé ; (viii) la normalisation des années académiques dans les universités publiques ; (ix) l'achèvement de la réalisation des chantiers de construction d'infrastructures engagés dans les différentes universités ainsi que la poursuite de la construction et l'équipement du siège de l'université virtuelle et des Espaces numériques ouverts (ENO) de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou.

## II.2 Santé et transition démographique

50. La promotion de la santé et l'accélération de la transition démographique se concrétisent dans l'amélioration de l'accès aux services de santé de qualité à tous ; (ii) l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants et (iii), dans le processus d'accélération de la transition démographique.
51. ***En matière d'accès des populations aux services de santé et d'accélération de la transition démographique***, grâce en partie à la mise en œuvre de la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans désormais élargie au dépistage des cancers de la femme et aux traitements des lésions précancéreuses de la femme, aux constructions d'infrastructures de santé et leur équipement, au recrutement et au déploiement de personnels de santé, l'état de santé des populations cibles s'est amélioré avec la baisse de la mortalité maternelle intra-hospitalière de 134,4 décès pour 100 000 accouchements en 2016 à 120,9 pour 100 000 en 2017.
52. Les principales réalisations sont entre autres la délivrance gratuite en deux ans de plus 33 millions d'actes médicaux; le renforcement de l'offre de soins avec la construction de 158 nouveaux CSPS et la transformation de 37 CSPS en Centres médicaux; le recrutement de 3995 nouveaux agents de santé dont 787 médecins, 47 pharmaciens ainsi que 17 668 agents de santé communautaires et l'adoption de la loi sur la fonction publique hospitalière en décembre 2017.



53. **Les difficultés rencontrées en matière de santé** se rapportent essentiellement à l'insuffisance de ressources financières pour réaliser les grandes infrastructures de santé dans la célérité et la faible capacité des maîtrises d'ouvrage et des entreprises adjudicataires de certains marchés.
54. **Sur la période 2018-2020 le Gouvernement**, afin de tirer profit de la loi sur la fonction publique hospitalière adoptée en 2017, **s'attèlera à accélérer le rythme de réalisation des programmes d'investissements suivants** : (i) construction et de l'équipement des CHU de Bassinko, de Bobo-Dioulasso et de Ouahigouya ; (ii) mise en œuvre des projets de construction d'hôpitaux de districts et de CM, du projet Construction et équipement de 15 nouveaux hôpitaux de districts et de 15 nouveaux CMA ; (iii) construction de l'hôpital de district de Boulmiougou ; (iv) normalisation des formations sanitaires (CSPS, CM, CMA) ; (v) transformation des 13 CHR en CHU ; (vi) construction et équipement de 240 nouveaux CSPS et de 11 nouveaux CMA ; (vii) mise en place de centres spécialisés à vocation de recherche (Cardiologie-néphrologie, traumatologie-neurochirurgie, oncologie) ; (viii) création de 02 centres d'appareillage orthopédique étatique à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, (ix) construction et équipement de 02 centres de gériatrie à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et (x) mise en œuvre du projet e-santé. De même, l'accès aux soins de qualité et l'opérationnalisation de la couverture de l'assurance maladie universelle demeurent de grands défis à relever.
55. **En matière de nutrition**, grâce aux actions multiformes menées à savoir, la prise en charge des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aigüe, la mise en œuvre de la stratégie de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'appui aux populations vulnérables à la production agricole dans les zones déficitaires, la mise en œuvre d'activités HIMO, la distribution de vivres et de cash inconditionnel au profit de personnes vulnérables, ont permis de faire reculer le pourcentage d'enfants ayant un retard de croissance de 27,3% en 2016 à 21,2% en 2017.
56. **En matière d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique**, si les défis d'engagement de la population à la réalisation du dividende démographique ainsi que l'instauration de la gratuité des services et produits de planification familiale sont à relever, les actions engagées ont déjà permis : (i) de porter le couple-année protection de 24,8% en 2016 à 27,1% en 2017 et de réduire le taux de rupture en produits contraceptifs des dépôts MEG de 17,4% en 2016 à 13,9% en 2017.

### II.3 Recherche et innovation

57. Par ailleurs, **les efforts pour promouvoir le secteur de la recherche et de l'innovation** ont permis l'adoption du règlement intérieur du Haut conseil national de la recherche scientifique et de l'innovation (HCNRSI), la réalisation de l'étude de faisabilité du projet de création des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique et l'élaboration du document de cadrage pour l'implantation des 02 premiers technopôles, l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo-Dioulasso. Toutefois pour permettre au secteur de jouer pleinement son rôle dans la transformation de l'économie, les projets d'implantation des parcs d'innovation dans les pôles de croissance et de mise en place des 3 technopôles orientés sur la transformation agroalimentaire, la transition énergétique et la production pharmaceutique devront être accélérés.

### II.4 Emploi et protection sociale

58. **La promotion de l'emploi décent et la protection sociale pour tous**, particulièrement pour les jeunes et les femmes, a aussi connu des résultats appréciables tels que la création de 183 635 emplois formels dont au moins 87 000 emplois décents et l'accompagnement de la signature de conventions collectives. Toutefois, afin de promouvoir efficacement les emplois décents et la protection sociale pour tous, l'opérationnalisation rapide des projets suivants s'impose : (i) l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes ; (ii) l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux dans les métiers agricoles et (iii) la réhabilitation de centres d'accueil et de formation des enfants et jeunes en difficulté.

### II.5 Eau, assainissement, cadre de vie et service énergétique

59. **En matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement**, malgré les nombreux ouvrages réalisés, les résultats atteints sont restés légèrement en dessous des attentes même s'ils ont une tendance à l'amélioration. En effet, les taux d'accès à l'eau potable et le taux d'assainissement ont été respectivement de 73,4% et 21,6% en 2017, pour des cibles respectives de 74% et 24%.

**Tableau 1** : Evolution des indicateurs clés du secteur de l'eau et assainissement

Principaux indicateurs	2015	2016	2017
Taux d'accès à l'eau potable	71%	72,4%	73,4%
Taux d'assainissement	18%	19,8%	21,6%

Source : rapport de performance 2017 du PNDES

60. Les principales actions entreprises en 2017 ont permis la réalisation de 3 955 forages neufs et la réhabilitation de 1632 autres ; la construction de 225 AEPS (Systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés) et la réhabilitation de 46 ainsi que l'accroissement de la capacité de production d'eau de l'ONEA de 156 468m<sup>3</sup>/J et sa capacité de stockage en eau de 12 600m<sup>3</sup>.
61. **En matière d'accès aux services énergétiques de qualité**, les plus importants progrès enregistrés ont trait à l'électrification de nombreuses localités rurales, chefs-lieux de communes rurales, l'installation de 26 252 lampes à diode électroluminescente (LED) à fin décembre 2017 dans la région de l'Est dans le cadre du projet d'installation de 1 500 000 LED en remplacement des lampes à tube fluorescent ; le renouvellement de 3 000 lampadaires LED dans le cadre du projet destiné à l'éclairage public de la ville de Ouagadougou ; la livraison de 16 498 lampes solaires dans 239 écoles. .
62. **Dans le domaine de l'urbanisme et de l'accès aux logements décents**, les progrès ont également été en deçà des attentes puisque l'opérationnalisation des projets d'élaboration des Schémas directeurs de drainage des eaux pluviales (SDDEP) et Schémas directeurs de gestion du développement urbain (SDGDU) et du programme des 40 000 logements décents accuse des retards.

### III DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ECONOMIE ET LES EMPLOIS

63. **La mise en œuvre des politiques destinées à dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe3)** a permis d'enregistrer des résultats dans plusieurs domaines. Il s'agit: (i) du développement du secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient; (ii) du développement du secteur industriel et artisanal ; (iii) de la promotion du commerce et l'expansion des industries ; (iv) développement des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation

structurelle de l'économie et (v) de la gestion des ressources naturelles et environnementales.

### **III.1 Développement du secteur Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient**

64. Le développement de la productivité et la résilience du secteur agro-sylvo-pastoral se met en œuvre à travers l'amélioration de : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques ; la production végétale ; la production animale et la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement de l'agro-industrie.
65. **En matière de développement du secteur Agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique afin de le rendre plus productif, résilient et davantage orienté vers le marché**, les grands acquis se résument au renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques et à l'accroissement de la production halieutique. L'action du gouvernement vise à la fois à prévenir les risques de vulnérabilité des ménages ASPHF par des appuis aux ménages à la génération de revenus et par des actions d'amélioration de la réaction du secteur aux catastrophes.
66. En effet, le renforcement de la résilience a été consolidé à travers les appuis à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus qui ont permis d'atteindre 50,5% des ménages vulnérables en 2017 contre une réalisation de 40% en 2016. Ce progrès a été possible grâce à la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV-2017) d'un coût de 22 420 831 218 FCFA. Ainsi, 802 personnes vulnérables bénéficiaires d'activités génératrices de revenus, 129 400 personnes vulnérables bénéficiaires de cash for work, 86 977 personnes vulnérables bénéficiaires de cash inconditionnel et 48 664 personnes vulnérables bénéficiaires des appuis à la production agricole ont été touchées. En outre, 48 664 tonnes de céréales ont été vendues à prix social et 4 810 tonnes de vivres distribuées aux ménages vulnérables. Quant aux niveaux effectifs des stocks, si le stock d'intervention a été maintenu à 14 699 tonnes pour une cible de 10 000 tonnes, le stock national de sécurité qui est ressorti à 16 800 tonnes en 2017 n'a pas atteint le niveau conventionnel de 40 000 en 2017.
67. **Dans le domaine de la production végétale**, malgré les ventes à prix subventionnés aux producteurs d'intrants agricoles (fertilisants chimiques,

insecticides, semences), d'équipements (tracteurs, charrues et animaux de traits), les 13 486 hectares supplémentaires de périmètres aménagés *et de bas-fonds*, la part des cultures irriguées dans la production agricole a été de 17,4% pour une cible fixée à 18,17%. En matière d'accompagnement des producteurs, ce sont au total 35 036 tonnes d'engrais qui ont été mises à la disposition de 280 029 producteurs dont 95 294 femmes, 10 625 tonnes de semences au profit de 479 946 producteurs (dont 196 352 femmes) et 22 161 équipements dont des animaux de trait alloués à 18 232 producteurs (dont 8 488 femmes). Pour ce qui est de la mécanisation agricole, 500 tracteurs agricoles et 100 motopompes ont été mis à la disposition des producteurs en attendant la mise en service de l'unité de montage de tracteurs, dont la sélection du partenaire privé à cet effet a été faite, de même que l'identification du site d'accueil de l'infrastructure.

68. La campagne agricole 2016-2017 a été émaillée de chocs conjoncturels notamment l'arrêt précoce des pluies, les attaques des chenilles légionnaires et des oiseaux granivores, qui ont affecté les résultats de la campagne agricole 2016-2017. Ainsi, la production céréalière qui était en baisse durant 03 campagnes successives depuis 2013, s'est accrue en 2016 atteignant les 4,5 millions de tonnes avant de connaître un repli en 2017 pour se situer à 4,1 millions de tonnes. Par conséquent, le Gouvernement a apporté un accompagnement au monde rural afin de l'aider à faire face aux difficultés de la présente campagne agricole 2017-2018 à travers : (i) la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables d'un coût global de 81 milliards de FCFA pour faire face au déficit céréalier estimé à 477 000 tonnes avec 22 provinces déficitaires ; (ii) l'augmentation du nombre de boutiques-témoins passant de 138 à 250 pour tenir compte de la situation alimentaire actuelle précaire et (iii) l'injection de 14,614 milliards de FCFA pour soutenir la filière coton, secteur stratégique pour notre économie.

69. **Dans le domaine de la production animale**, les efforts engagés ont permis de vacciner 42 043 606 têtes de volaille, 7 004 683 têtes de bovins et 619 953 têtes de petits ruminants contre respectivement la maladie de Newcastle et la Péripleumonie contagieuse bovine entre 2016 et 2017 et l'augmentation de la production de poissons à 25 580 tonnes de poisson en 2017 contre 22 070 en 2016 grâce à : (i) l'empoissonnement de 39 plans d'eau sur 40 ; (ii) la réhabilitation de la station de pisciculture de 1ha à Ziga ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles de plus de 630 acteurs privés dont 70 femmes et 145 jeunes ; (iv) la réalisation de 115 nouveaux enclos dans

les régions de la Boucle du Mouhoun, Plateau central, Centre-Sud et Sahel d'une superficie totale de 4,6 ha.

70. **Dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement de l'agro-industrie**, l'acquis principal a trait à la réalisation de 108 magasins de stockage et de warrantage.
71. **En termes de réformes dans le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique**, on note (i) l'adoption du code des investissements agricoles en mai 2018 par l'Assemblée nationale ; (ii) la poursuite de la délivrance des actes de possession foncière ; (iii) la signature d'une convention de mise en œuvre de l'assurance agricole entre MAMDA assurance du Maroc, le Ministère en charge de l'agriculture et la SONAR, toute chose qui devrait permettre son opérationnalisation dès l'année 2019 ; (iv) la mise en place du fonds de développement agricole et (v) l'opérationnalisation de la Banque pour le financement de l'agriculture à travers la souscription du capital à hauteur de 14, 267 milliards FCFA, le recrutement de 02 commissaires aux comptes, du Directeur général et l'obtention de l'agrément délivré par la commission bancaire. Par ailleurs, des négociations avec le consortium canadien NCK Intl sont en cours pour rendre opérationnelle la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricoles (CAIMA). Il en est de même pour la mise en place de l'unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel de Koadjoari qui suscite l'intérêt de l'office chérifien du phosphate.
72. **Les défis à relever pour accélérer le développement du secteur agro-sylvo -pastoral, faunique et halieutique** sont les suivants : (i) l'opérationnalisation de l'Agence des terres rurales ; (ii) la réalisation de la Centrale d'achat des intrants et du matériel agricole (CAIMA) et de l'Unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ; (iii) la mécanisation de l'agriculture ; (iv) la disponibilité effective en quantité suffisante et à bonne date des semences améliorées ; (v) la subvention des intrants et des équipements ; (vi) la maîtrise de l'eau ; (vii) le développement de mécanismes de financement innovants adapté au secteur ; (viii) la protection des exploitants agricoles (sécurisation foncière) ; (ix) la maîtrise des circuits de commercialisation ; (x) la maîtrise des techniques de stockage ; (xi) la vulgarisation des mesures d'adaptation ou d'atténuation des effets du changement climatique et (xii) la transformation des productions agro-sylvo-pastorales.
73. Aussi, plusieurs actions seront entreprises au cours de la période 2018-2020 afin de poser les fondements de la professionnalisation de l'agriculture et

d'un développement solide de l'entrepreneuriat agricole. Il s'agira de : la construction des premiers lycées agricoles en 2019 ; l'accompagnement du secteur pour accroître la production agricole avec l'allocation en 2018 de 75 milliards de FCFA pour les aménagements hydro-agricoles et d'irrigation, la subvention des intrants agricoles à hauteur de 32,18 milliards de FCFA et l'opérationnalisation de l'assurance agricole et du fonds agricole ainsi que la mise en place des unités de transformation à hauteur de 15,33 milliards de F CFA ; le développement d'incubateurs d'entreprises agricoles ; la création d'une unité de montage de tracteurs et motoculteurs et d'une usine de production d'engrais minéral à partir du phosphate naturel et la construction d'unités de transformations de produits agricoles et de centres de valorisation des produits agricoles nationaux.

74. Concernant les ressources animales, les perspectives porteront notamment sur la réalisation de projets d'envergures telles que la construction des abattoirs frigorifiques modernes, la mise en place de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET) et la réalisation du projet de construction de laiteries dans le bassin laitier de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou.

### **III.2 Secteur industriel et artisanal**

75. ***En vue de développer le secteur industriel et artisanal afin de le rendre plus compétitif et davantage générateur d'emplois décents***, les actions engagées notamment dans l'industrie minière ont permis de porter la part du secteur secondaire dans le PIB de 20,0% en 2016 à 21,4% en 2017. En revanche, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB a reculé de 6,6% en 2016 à 5,6% en 2017. Toutefois en matière de réformes pouvant impulser le développement et la compétitivité des PME/PMI, des acquis sont relatifs à l'adoption de la loi de promotion de ceux-ci, de ses textes d'application ainsi que ceux relatifs à l'organe de promotion des PME/PMI.
76. Par ailleurs, le développement du tissu industriel a été renforcé notamment par (i) l'élaboration d'une cartographie de 6 localités pouvant abriter les unités de transformation de coton ; (ii) la signature en décembre 2017 avec le Groupe turc AYKA Textile Investment, d'un mémorandum d'entente pour la mise en place d'une unité intégrée de transformation de coton (filature, tissage, teinture et confection) et (iii) la signature le 23 mai 2018 d'un mémorandum d'entente avec le groupe d'ingénierie japonais MARUBENI pour la mise en place d'une unité de transformation intégrée du coton clé en main à Koudougou.

77. En matière de promotion de l'artisanat, plusieurs produits ont été réalisés. Il s'agit notamment de : (i) le démarrage du processus de relecture des textes de la Chambre des métiers et de l'artisanat; (ii) l'identification de 10 345 artisans individuels et entreprises artisanales et l'immatriculation de 1 235 au registre des métiers de l'artisanat ; (iv) la formation de 115 artisans dans le cadre du Projet d'appui à l'artisanat ; (iii) la production de 1 035 cartes professionnelles d'artisans et (iv) la poursuite de la construction du Village artisanal de Bobo-Dioulasso (VAB) phase 2.
78. **Le principal défi** du relèvement de la part dans le PIB de la valeur ajoutée manufacturière réside dans l'accélération des projets d'implantation des industries de transformation du coton à travers (i) l'usine de filature classique de Bobo-Dioulasso ; (ii) l'unité d'égrenage de coton bio à Koudougou ; (iii) le complexe intégré de transformation du coton à Ouagadougou ; (iv) la relecture des textes de la Chambre des métiers et de l'artisanat et la construction du VAB phase 2.

### III.3 Commerce et services marchands

79. **En matière de promotion du commerce et d'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée dans le but de créer des emplois décents**, les acquis les plus importants réalisés se retrouvent davantage au niveau du renforcement de la mise en marché des produits nationaux qu'en matière de formalisation du secteur tertiaire.
80. Ainsi, en matière de mise en marché des produits nationaux, si du fait de l'entrée en production de nouvelles mines, l'indice de diversification des exportations cerné par la part des deux premiers produits d'exportation s'est dégradé en passant de 77% en 2016 à 81,3% en 2017 la part des produits alimentaires dans les importations de biens a quant à elle reculé de 10% en 2016 à 9,33% en 2017 et la quantité de viande exportée s'est accrue considérablement, passant de 2 566 tonnes en 2016 à 2 642 tonnes en 2017. Ces statistiques attestent de l'amélioration du placement sur les marchés intérieurs et extérieurs des produits nationaux.
81. Concernant la formalisation du secteur tertiaire, malgré les actions menées dans ce sens, en termes de facilitation de la création d'entreprise, de promotion des entreprises, telles que le lancement du programme STARTUP et le renforcement de l'action des différents fonds de promotion de l'entrepreneuriat, la part de l'informel dans la valeur ajoutée du tertiaire est demeurée quasi stable à 24% en 2017 contre 24,5% en 2016 à l'image de la contribution des services marchands à la formation du PIB qui est passée



de 21,7% en 2017 à 21,6% en 2016. De même, le crédit à l'économie est passé de 30,6% en 2016 à seulement 31% en 2017.

82. L'accroissement de la consommation des produits alimentaires locaux s'explique en partie par les avancées dans la transformation de produits agricoles et par l'effectivité de l'arrêté portant institution de quota de mets locaux dans les services de pause-café et déjeuner organisés par l'Etat.
83. ***Les principaux défis à relever afin de faire de l'industrie des services du Burkina Faso, une industrie génératrice d'une forte valeur ajoutée et créatrice d'emplois décents se résument dans la nécessité d'accélérer le rythme de réalisation des réformes et investissements structurants suivants :*** (i) la plateforme de système d'information sur le marché (bourse de commerce) ; (ii) l'opérationnalisation des nouvelles institutions financières créées et (iii) le renforcement des capacités d'intervention du Fonds d'appui à la promotion des exportations (FAPEX).

#### **III.4 Infrastructures de transformation structurelle de l'économie**

84. ***Des résultats appréciables ont également été enregistrés en ce qui concerne le développement des infrastructures nécessaires à la transformation structurelle de l'économie.*** Ainsi en matière de mobilisation des ressources en eau, 11 nouveaux barrages ont été construits et 11 autres ont été réhabilités permettant d'accroître la capacité de stockage du pays en eau de surface de 6 135,35 millions de m<sup>3</sup> pour une cible fixée en la matière de 6 126,12 m<sup>3</sup>. Les progrès en matière de mobilisation des ressources en eau ont également concerné la protection de retenues d'eau et l'amélioration de leur contribution financière. En effet, la proportion des retenues d'eau avec protection des berges a été portée à 16% en 2017 tandis que le taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été de 126%. Toutefois, d'un point de vue du développement des stratégies de mobilisation et de gestion des ressources en eau, les progrès demeurent lents sur les chantiers de l'élaboration des 03 Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du Nakanbé, Gourma et Liptako et de la mise en œuvre du programme de réalisation de 50 retenues d'eau.
85. ***En matière d'infrastructures routières,*** la proportion des routes bitumées demeure inchangée à 24,5% en 2017 et la proportion des pistes rurales aménagées est passée de 27,9% en 2016 à 30,43% en 2017. En effet, 130,675 km de voiries urbaines ont été bitumées dont 81,675 km de voiries urbaines dans les villes de Gaoua pour un linéaire de 50km, de

Ouagadougou (18 km) et de Bobo-Dioulasso (5 km), le bitumage de 271 autres km de routes est en cours et le bitumage d'un linéaire de 322 km de routes est en instance de démarrage.

86. Concernant le renforcement et la réhabilitation de routes bitumées, les réalisations portent sur de 187 km de routes réhabilitées ainsi que sur l'entretien de 2042 km de routes et en la réhabilitation en cours de 187 autres Km. Pour les pistes rurales, on note la construction de 1239,71 km et la poursuite de la réalisation de 508 autres Km. Dans le but d'améliorer la mobilité sur le réseau routier, des travaux d'entretien d'urgence ont été lancés aux côtés des actions classiques d'entretien courant et périodique qui ont permis d'entretenir 2 042 km sur un linéaire de 15 272 km. Pour préserver le réseau routier, l'application du règlement 14 de l'UEMOA a été renforcée avec notamment le contrôle effectif de la charge à l'essieu de 125 000 véhicules lourds de transports de marchandises.
87. **Au niveau des TIC**, le principal impact des actions menées concerne l'accroissement de la capacité de la bande passante en 2017 qui a fait passer le débit internet à 16 Gbps, contre à peine 6 Gbps en 2016, grâce notamment au déploiement de 688 kilomètres de fibre optique sur l'axe Ouagadougou – Pô- Frontière du Ghana, pour relier les centres urbains et les chefs-lieux de communes dans le cadre du projet G-CLOUD ainsi qu'en raison de la construction du 1er Datacenter et du déploiement des 2 premiers nœuds fédérateurs.
88. **En matière d'infrastructures d'énergie**, outre la libéralisation de la production d'électricité consacrée dans la loi N°014-2017/AN/ du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie, il a été achevé la construction de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWc) de Zagtouli, de celle de Ziga d'une capacité de 1,1 MW et les travaux d'interconnexion électrique (côté Burkina) entre Bolgatanga au Ghana et Ouagadougou.
89. Toutefois, afin de porter à 1000 MW la puissance électrique installée et de réduire à 50 FCFA, le prix du KWH d'électricité haute tension pour les entreprises, le défi le plus important à relever est celui de l'accélération du rythme de réalisation des projets d'investissement dans la production électrique, à savoir : (i) le projet de construction de centrales solaires de puissance cumulée de 80 MWc dans 5 régions ; (ii) le projet de construction de cinq centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 68,24 MWc par des producteurs indépendants d'électricité ; (iii) le projet de centrale solaire photovoltaïque à vocation régionale d'une puissance de 150

MWc au Burkina Faso ; (iv) le projet d'extension de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli de 33 à 50 MWc ; (v) le projet de centrale solaire photovoltaïque de 26 MWc à Zina; (vi) le projet de production régionale d'électricité par la construction de centrales solaires photovoltaïques à Ouahigouya (05 MW), Koudougou (10 MW) et Banfora (5 MW) ; (vii) le projet de construction d'une centrale hydroélectrique de Bagré aval et (viii) ; les projets de construction de mini-centrales hydroélectriques à Folonzo, Bontioli et Gongourou.

90. ***Relativement à la promotion des pôles de croissance et de compétitivité*** (agropoles, technopoles, ZES), les avancées notables se résument aux aménagements hydroagricoles et à la réalisation des infrastructures socioéconomiques au niveau de l'agropole de Bagré. A cela s'ajoute le lancement récent de la ZES SIKOBO (Sikasso, Korogo, Bobo) dans le cadre de la coopération avec la Côte d'Ivoire et le Mali qui ambitionne de dynamiser les échanges économiques dans cet espace dite "triangle du balafon".

### **III.5 Ressources naturelles et environnementales**

91. ***La protection de l'environnement et la gestion durables de ressources naturelles*** : des progrès ont été enregistrés à la fois en matière de gestion durable des ressources naturelles et en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. En effet, ce sont au total 5 436 hectares de terres dégradées des zones protégées qui ont été récupérés ainsi que la production de 13 794 195 plants en 2017. On note la poursuite du processus de mise en place des éco-villages avec la réalisation des 13 monographies sommaires des 13 écovillages pilotes et l'adoption de sa stratégie et de son plan d'actions ainsi que le démarrage d'activités opérationnelles à l'image de la mise en place de mini-centrales.
92. De même, en vue de réduire les émissions dues à la déforestation, à la dégradation forestière et de renforcer les stocks de carbone liés à la forêt, des actions d'ordre stratégique et intentionnel ont été engagées dans le sens d'opérationnaliser la Stratégie REDD+ dont le développement du plan de communication pour la REDD+ et du mécanisme de concertation des parties prenantes ; du lancement des études thématiques sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et l'analyse du cadre légal et réglementaire pour la prise en compte de la stratégie.

93. Les défis principaux à relever se résument dans l'accélération de l'implantation des éco-villages et dans l'opérationnalisation de la stratégie REDD+.
94. En dépit des progrès et acquis dans certains domaines, l'amorce de la transformation structurelle se formalise difficilement car l'amélioration de la productivité de certains secteurs de production peine à décoller, en témoigne la vulnérabilité du secteur agro sylvo pastorale aux chocs conjoncturelles (aléas climatiques, attaques acridiens, etc.), les difficultés des transformations traduites par un repli de la part de la valeur ajoutée des industries manufacturières au PIB en 2017, le niveau toujours faible de la production d'énergie pour accompagner l'essor des unités industrielles. Toutefois, il est observé des efforts en matière de réalisation d'infrastructures de désenclavement et de TIC qu'il faille accélérer.

#### IV FINANCEMENT DU PNDES

95. **S'agissant du financement du PNDES**, le montant total des ressources propres mobilisées et des décaissements d'appuis des partenaires s'élèvent à 1 733,13 milliards de francs CFA en 2017 contre 1 573,17 milliards de francs CFA en 2016, soit une hausse de 10,2%. Cette évolution résulte de l'accroissement des ressources propres (+17,5%) et du repli des décaissements des ressources extérieures (-13,5%).
96. En effet, le montant cumulé du financement sur ressources propres s'élève à 2 611,23 milliards de francs CFA, représentant 26% des prévisions de financement du PNDES sur ressources propres (9 822,3 milliards de francs CFA).
97. Le montant du financement sur ressources extérieures s'élève en 2017 à 322,53 milliards de francs CFA contre 372,77 milliards de francs CFA en 2016. Le montant cumulé du financement du Plan par les ressources extérieures s'établit à 695,30 milliards de francs CFA à fin 2017. Ce montant se compose d'appuis projets à hauteur de 453,83 de francs CFA (65,3%) et d'appuis budgétaires de 241,24 milliards de francs CFA (34,7%).
98. **Concernant la mobilisation des ressources des partenaires privés et institutionnels** sur l'ensemble des deux premières années de mise en œuvre du PNDES, le montant total des conventions signées pour le financement du Plan se chiffre à 1 843,5 milliards de francs CFA. Ce montant représente 33,1% du besoin de financement du PNDES qui s'élevait à 5 570,2 milliards de francs CFA.

99. Par ailleurs, sur la période 2016-2017, le montant des appuis des partenaires institutionnels (bilatéraux, multilatéraux et ONG) s'élève à 1 818,6 milliards de francs CFA, soit 21,8% des intentions de financement exprimées par cette catégorie de partenaires lors de la conférence de Paris (8 353 milliards de francs CFA).

**Tableau 1:** Composition du financement du PNDES entre 2016 et 2017

Année	2016			2017		
	Rubriques	Prév	Réal	Taux	Prév	Réal
<b>Ressources propres</b>	<b>1 286,90</b>	<b>1 200,40</b>	93,30%	<b>1 438,27</b>	<b>1 410,83</b>	<b>98,09%</b>
<b>Recettes courantes</b>	<b>1 284,00</b>	<b>1 191,70</b>	<b>92,80%</b>	<b>1 434,51</b>	<b>1 389,27</b>	<b>96,85%</b>
<i>Recettes fiscales</i>	1 127,40	1 075,40	95,40%	1 315,50	1 238,24	94,13%
<i>Recettes non fiscales</i>	156,6	116,3	74,30%	119,02	151,03	126,90%
<b>Recettes en capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>3,75</b>	<b>21,56</b>	<b>574,76%</b>
<b>Prêts nets</b>	-2,9	-8,7	300,00%			
<b>Ressources extérieures</b>		372,77			322,3	
<b>Appui budgétaires</b>		163,35		124,99	77,89	
<i>Dons</i>		81,2			74,35	
<i>Prêts</i>		82,15			3,54	
<b>Appui projets</b>		209,42		388,05	244,41	
<i>Dons</i>		108,6			124,45	
<i>Prêts</i>		100,82			120,15	
<b>Total des ressources</b>		1 573,17			1 733,13	

Source : DGTCP

## CONCLUSION

100. Depuis son adoption le PNDES se met en œuvre dans un contexte sécuritaire très éprouvant et des fortes revendications salariales auxquelles le Gouvernement faire face. Ainsi en 2017, la reprise économique s'est consolidée avec une croissance du PIB de 6,7% contre 5,9% en 2016 et les efforts du Gouvernement ont permis d'enregistrer d'importants acquis.
101. **Aussi, afin d'optimiser les résultats de la mise en œuvre du PNDES à l'horizon 2020, les principaux défis sectoriels et transversaux suivants doivent être relevés.**
102. ***Parmi les défis sectoriels, on note entre autres : (i) le renforcement des facilités d'entreprendre au Burkina Faso ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre des programmes de développement des logements décents ; (iii) l'accélération de l'accès à l'assainissement domestique ; (iv) l'élargissement de l'accès à la formation technique et professionnelle et à l'enseignement***

*supérieur technique ; (v) la gestion des crises conjoncturelles de l'insécurité alimentaire de l'année en cours et de la crise de l'éducation au Sahel.*

103. **Concernant les défis transversaux**, il s'agira d'améliorer : (i) la sélection des prestataires pour la réalisation de nos grands travaux ; (ii) la préparation des grands projets à mettre en œuvre en mode PPP, surtout que le Gouvernement a opté de privilégier ceux qui sont sans incidence notable sur l'endettement du pays ; (iii) l'amélioration de la programmation et du suivi et d'évaluation des actions à mener dans le cadre du PNDES.